Réponse à l’appel à contribution au rapport sur la prostitution et la violence à l'égard des femmes et des fillesUne image contenant texte, Police, logo, Graphique

Description générée automatiquement

Le Mouvement du Nid (près de 80 ans d’existence), est présent dans 27 départements français. Ses équipes rencontrent chaque année près de 5000 personnes prostituées sur les lieux de prostitution, y compris sur internet, les accueille et les accompagne en fonction de leur demande (près de 1800 personnes accompagnées par an)[[1]](#footnote-1). C’est à partir de leurs témoignages que nous tirons l’ensemble de nos convictions et pouvons théoriser nos connaissances du système prostitutionnel. Et agir ainsi en direction de la société à travers nos actions de prévention auprès des jeunes (20 000/an), de sensibilisation du public, et de plaidoyer. Forte de notre expérience de terrain, nous formons 1000 à 1500 professionnel·les par an, afin qu’elles et ils soient le mieux équipés possible pour répondre aux situations rencontrées dans leur pratique professionnelle ([rapport annuel 2022](https://mouvementdunid.org/wp-content/uploads/2023/07/RapportDActivite2022-1.pdf)).

Le Mouvement du Nid est co-fondateur de la *Fédération des actrices et acteurs de terrain et des Survivantes de la prostitution*, FACT-S[[2]](#footnote-2), qui a publié en avril 2021 [un rapport d’évaluation de la mise en œuvre de la loi française de 2016](https://fondationscelles.org/pdf/FACTS/RAPPORT-FACTS-V2-23MARS2021.pdf), résolument abolitionniste, rapport qui reprend l’ensemble de nos constats et recommandations communes.

**Q 4.** (754 mots)

La prostitution s’inscrit dans le continuum des violences sexistes et sexuelles. L’immense majorité des personnes rencontrées par le Mouvement du Nid rapportent subir ou avoir subi des violences, et nous diffusons nombre de [leurs témoignages sur notre site Internet](https://mouvementdunid.org/rubrique/prostitution-societe/temoignages/).

Les personnes en situation de prostitution subissent des **violences durant la prostitution**[[3]](#footnote-3) :

* Au moins 38 % de personnes prostituées ont été victimes de viols au cours de leur vie, contre 6,8 % pour les femmes en population générale.
* 51 % des personnes prostituées interrogées ont subi une ou des violences physiques au cours des 12 derniers mois ; 64% des violences psychologiques.

Ces violences constituent les principales atteintes à leur santé physique, sexuelle et psychique. Et **elles sont présentes dans toutes les formes de prostitution** (en rue, en hôtel, en appartement, via un contact pris en ligne, filmée (pornographie)). Plusieurs rapports récents mettent en avant que les violences sexuelles, physiques et verbales sont massivement répandues dans la « pornographie » (prostitution filmée), revêtant un caractère systémique. Elles ne sont pas simulées mais bien réelles pour les femmes filmées. Ces rapports assimilent les pratiques de la pornographie à de l’exploitation sexuelle[[4]](#footnote-4).

Les violences peuvent aller jusqu’au meurtre (féminicides prostitutionnels). [Dans la rubrique « In Memoriam » de notre site](https://mouvementdunid.org/prostitution-societe/dossiers/meurtres-dans-la-prostitution/#VIOLS_AGRESSIONS_ACTES_DE_BARBARIE), nous recensons depuis plus de vingt ans les meurtres et tentatives de meurtres dont nous avons connaissance. Ils sont le plus souvent perpétrés par les proxénètes et par les « clients » et marqués par un déchaînement de violence, une volonté́ d’anéantir la victime et ce qu’elle représente. Pour une moyennede quatre personnes assassinées chaque année, un triste calcul montre qu’elles sont **30 fois plus exposées au risque de féminicide prostitutionnel** que la population générale des femmes n’est exposée au risque de féminicide conjugal.

La prostitution constitue aussi **une violence en soi**, comme le rappelle Rachel Moran, survivante de la prostitution : *« Quand les gens me posent des questions sur la violence dans la prostitution, je crois qu’ils sont à côté du vrai enjeu. Ce que ne comprennent pas ces personnes c’est le fait que l’acte lui-même est violent. Que même l’homme le plus gentil qui ait touché mon corps était violent »*.

La plupart des personnes en situation de prostitution ont connu des violences sexistes et **sexuelles avant l’entrée en prostitution** :

* Une étude de 2021 conduite auprès de jeunes filles en situation de prostitution a mis en avant que 99 % d’entre elles avaient subi des violences avant leur mise en prostitution (violences sexuelles dont intrafamiliales, violences conjugales, harcèlement.[[5]](#footnote-5)
* Dans le rapport FACT-S, nous mettons en avant que sur les 158 personnes accompagnées en parcours de sortie de la prostitution entre 2017 et 2020 par l’Amicale du Nid, toutes ont vécu des violences (viols, mariages forcés, violences conjugales) avant la prostitution. Et ces violences ont souvent été commises pendant l’enfance.

**Ces violences constituent le facteur de base de l’entrée en prostitution**.

Les personnes en situation de prostitution continuent de subir des **violences après la prostitution**, et notamment des violences administratives et institutionnelles :

* Malgré la loi du 13 avril 2016 abrogeant le délit de racolage et dépénalisant les personnes en situation de prostitution, certaines collectivités territoriales continuent de pénaliser les personnes en situation de prostitution via des arrêtés municipaux.
* Elles rencontrent de grandes difficultés d’accès aux droits, en particulier droit au séjour, à l’hébergement d’urgence.
* Nous assimilons également les refus illégitimes d’accès aux parcours de sortie de prostitution à une violence institutionnelle.
* Elles connaissent également une marginalisation et une stigmatisation qui les maintiennent souvent dans une forme d’isolement, de culpabilité et de silence.

**Q 5.** (186 mots)

La prostitution est un système de domination et d’exploitation des personnes humaines, en majorité des femmes et des filles, dans lequel des hommes, les ‘clients’ prostitueurs sont les agresseurs, s’arrogent un droit d’accès sexuel à leur corps en échange d’une rémunération ou d’un avantage. Face à la demande de ces prostitueurs, des proxénètes et trafiquants d’êtres humains organisent l’exploitation des victimes pour en tirer profit.

La responsabilité de la violence incombe :

* Aux clients prostitueurs (voir plus haut)
* Aux proxénètes : ils utilisent la stratégie de l’agresseur commune aux violences sexistes et sexuelles pour soumettre les personnes à la prostitution. Ils l’isolent (de sa famille, de son milieu social), ils la dévalorisent (dénigrement, humiliation pour démontrer à la victime qu’elle ne vaut rien), il inverse la culpabilité, il terrorise (menaces physiques sur la personne ou sa famille, etc.), il protège son impunité (en camouflant ses intentions, en jouant le protecteur, oblige à prendre de la drogue).
* A la société : insultes, stigmatisation, refus de dépôt de plainte, défaut de protection par les autorités, laissées sans solution d’hébergement, viols pendant le parcours migratoire, etc.

**Q 8.** (358 mots)

1 - La personne prostituée consent à la relation sexuelle avec l’acheteur, parce qu’elle a besoin d’argent : le consentement est acheté.

Est-il pour autant dénué de toute forme de coercition, peut-il être considéré comme libre et éclairé, et donc valide ?

Répondre par l’affirmative, c’est ignorer :

* L’obtention du consentement par la violence, le chantage sur les enfants, la famille, notamment de la part des réseaux de traite
* L’exploitation de la précarité économique (consentir à la prostitution parce que le frigo était vide ) verbatim ?
* Les vulnérabilités présentes chez la majorité de personnes avant l’entrée dans la prostitution dont profitent les agresseurs pour assurer leur emprise, voire même amener leurs victimes à revendiquer le choix à leur propre exploitation
* L’ensemble des réalités et des déterminismes économiques, sociaux, culturels, de classe, de race, de genre… dont les femmes sont les premières victimes

2 – En matière de sexualité, le principe du consentement repose sur le fait qu’il peut être retiré à tout moment. Raison pour laquelle il ne peut y avoir de contrat. Dans la prostitution, après avoir accepté la relation avec le client prostitueur, la victime qui se ravise s’expose à des représailles et de la violence. Le prostitueur paie précisément pour faire ce qu’il veut, comme il veut, sans se soucier de l’autre. La personne prostituée disparait en tant que sujet dans cette relation. Plus que de sexualité, il s’agit bien d’un rapport de domination.

3 – Dans le cadre d’une sexualité égalitaire, le consentement n’est pas un élément suffisant, si la réciprocité de désir n’est pas présente. Subir de multiples actes sexuels peut-être « consentis », mais non désirés, est toujours une violence. Il n’y a pas d’égalité entre celui qui paie et impose, et celle qui se soumet parce qu’elle a besoin d’argent, est menacée…

Le système prostitutionnel repose sur une culture patriarcale archaïque qui valorise une sexualité masculine active, prédatrice et dominante, et une image de femmes qui doivent être sexuellement disponibles, sans espace pour l’expression de leur propre désir. Le tout pour le bénéfice d’une industrie qui génère d’énormes profits, et dans laquelle la liberté ne pèse pas lourd.

**Q 9.** (232 mots)

Depuis le 13 avril 2016, la France s’est dotée d’une législation abolitionniste, d’une loi-cadre qui a changé considérablement la vie des personnes en situation de prostitution et la prise en compte du sujet sur les territoires :

* Elles ne sont plus pénalisées au titre du délit de racolage qui a été supprimé de leurs casiers judiciaires. En décriminalisant la prostitution, la loi française encourage la prise de parole et le dépôt de plainte pour violences ou proxénétisme.
* Dans tous les départements, une commission départementale de lutte contre la prostitution a été installée, avec pour objectif 1/ de définir et de mettre en œuvre une politique publique locale de lutte contre la prostitution et 2/ de donner un avis sur les demandes d’entrée en Parcours de sortie de prostitution.
* Au 1er janvier 2023, 1247 personnes ont eu accès à un Parcours de sortie de prostitution[[6]](#footnote-6) qui ouvre le droit à un accompagnement individuel, à une autorisation provisoire de séjour avec le droit de travailler et une allocation financière. 95% des personnes accompagnées accèdent à un emploi.

**Nous regrettons que la loi ne soit pas suffisamment appliquée sur le territoire français, parce que si elle l’était, l’effet serait massif pour réduire le nombre de victimes de la prostitution, en agissant à la fois sur la demande, en proposant un accompagnement aux personnes et en prévention.**

**Q 12.** (291 mots)

* **Insuffisances dans l’accès aux droits** : difficultés à faire régulariser leur situation administrative (accès au statut de réfugié ou au séjour régulier), à obtenir des places d’hébergement d’urgence ou de réinsertion sociale (en décembre 2023, 10% des personnes accompagnées par le Mouvement du Nid dans le cadre des Parcours de sortie de prostitution étaient sans solution d’hébergement faute de place), les plaintes ne sont pas toujours prises ou suffisamment bien prises pour permettre une protection des victimes et une condamnation des auteurs, il manque des places d’hébergement sécurisées et adaptées.
* **La politique actuelle de lutte contre l’immigration** vient contrarier la mise en œuvre des politiques publiques de lutte contre la prostitution ouvrant des droits aux personnes prostituées : les personnes prostituées migrantes sont le plus souvent d’abord considérées comme migrantes plutôt que victimes de violences.
* Les motifs de **refus à l’entrée en Parcours de sortie** de prostitution sont très souvent contraires aux textes réglementaires d’application.
* **Les associations manquent de moyens** pour accompagner toutes les personnes qui le souhaitent. Alors même que l’Etat se défausse de ses obligations (accès aux droits).
* **Manque de portage politique par le gouvernement** et en particulier de la pénalisation de la demande : il aurait pu y avoir une diminution du nombre de victimes depuis 7 ans s’il y avait eu une application déterminée de la loi.
* La **banalisation et glamourisation de la prostitution** qualifiée de « travail du sexe » dans les milieux culturels, sur les réseaux sociaux a un effet sur les plus jeunes pour favoriser l’entrée en prostitution.
* Les **attaques, la diffamation et l’agressivité d’organisations pro-prostitution** à l’égard des associations de soutien aux victimes de la prostitution découragent et empêchent certaines victimes de venir demander de l’aide.

**Q 14.** (82 mots)

Les dits « syndicats » qui revendiquent que la prostitution serait un travail sont très reçus et écoutés par les institutions nationales et internationales alors que les Survivantes de la prostitution ne le sont pratiquement jamais (au-delà de la difficulté à parler du fait des conséquences sur une possible stigmatisation). La demande d’intervention du groupe de survivantes n’a par exemple pas été retenu par la CEDH dans le cadre de la requête contre la pénalisation des « clients » prostitueurs en France.

**Q 15.** (200 mots)

Retrouvez nos 67 recommandations dans le [rapport FACT-S](https://fondationscelles.org/pdf/FACTS/RAPPORT-FACTS-V2-23MARS2021.pdf).

[5 recommandations principales](https://fondationscelles.org/pdf/FACTS/FACTS-Dossierde-presse-pour-une-phase2-de-la-loi.pdf):

* **Une alternative à la prostitution pour tou·tes** : Multiplier les parcours de sortie et les améliorer (augmenter l’allocation financière et la durée du titre de séjour pendant le parcours, et délivrer un titre à l’issue).
* Conduire de **grandes campagnes nationales** pour un changement de regard de la société, en priorité en direction des « clients » prostitueurs
* **Mettre fin à l’impunité pour les prostitueurs**, « clients » et proxénètes : il faut pénaliser massivement la demande y compris sur Internet et adopter une vision de long terme dans la lutte contre le proxénétisme en déployant de l’énergie dans l’interdiction des sites en ligne et la pénalisation des clients. Le démantèlement de petits réseaux de proxénétisme est vain et sans fin.
* **Généraliser la prévention** pour assurer un avenir sans marchandisation pour les jeunes : déployer une véritable éducation à la sexualité, égalitaire et incluant la non-marchandisation des corps ; agir en amont en prévenant et en prenant en charge les violences sexuelles sur les enfants.
* **Un effort financier à la hauteur de l’enjeu**, estimé à 2,4 Miliiards d’euros sur 10 ans pour la France.

1. On estime à 37000 le nombre de personnes prostituées en France [↑](#footnote-ref-1)
2. Regroupant le Mouvement du Nid, l’Amicale du Nid, la Fondation Scelles et CAP International [↑](#footnote-ref-2)
3. [Étude ProSanté sur l’état de santé, l’accès aux soins et l’accès aux droits des personnes en situation de prostitution](https://www.santepubliquefrance.fr/docs/etude-prosante.-etude-sur-l-etat-de-sante-l-acces-aux-soins-et-l-acces-aux-droits-des-personnes-en-situation-de-prostitution-rencontrees-dans-des), InVS et FNARS, 2013. L’étude précise par ailleurs que « si les résultats […] apparaissent élevés, les structures estiment […] que les personnes ont largement sous-déclaré les violences dont elles ont été victimes, quels que soient la nature ou les auteurs de ces violences » [↑](#footnote-ref-3)
4. Rapport sénatorial « [Porno: L’enfer du décor](https://www.senat.fr/rap/r21-900-1/r21-900-11.pdf) », rapport d’information n°900 des sénatrices Billon, Borchio Fontimp, Cohen et Rossignol, fait au nom de la délégation aux droits des femmes du Sénat et déposé le 27 septembre 2022

   Rapport du Haut Conseil à l’égalité entre les femmes et les hommes n°2023-09-27, publié le 27 septembre 2023 :  « [Pornocriminalité : mettons fin à l’impunité de l’industrie pornographique](https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce-vio-rapport_pornocriminalite-v11-bdef.pdf) » [↑](#footnote-ref-4)
5. [Etude](https://seinesaintdenis.fr/La-prostitution-des-mineures-en-Seine-Saint-Denis-etude-des-dossiers-de-l-Aide) de l’Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis, dirigée par Ernestine Ronai, publiée en novembre 2021 [↑](#footnote-ref-5)
6. [Chiffres clés de l’égalité, Edition 2023](https://egalite-femmes-hommes.gouv.fr/sites/efh/files/2023-12/Chiffres-cles-Egalite-femmes-hommes-edition-2023.pdf) [↑](#footnote-ref-6)